



Harcelement depuis dix ans par un voisin

Par **marie**, le **12/09/2009** à **11:28**

Bonjour, depuis 10 ans, un voisin m'envoie des courriers, va se plaindre à la mairie pour un oui ou un non, a essayé de faire payer mon assurance, a voulu m'envoyer à un médiateur, mais ça s'est retourné contre lui, et aujourd'hui vient de m'adresser un courrier marqué "recommandé avec accusé de réception" alors que je l'ai trouvée dans ma boîte à lettre en courrier normal.. cette personne faisant partie d'une association de consommateurs, se croit tout pouvoir.. je pense porter plainte pour harcèlement???? ...je voulais un conseil pour m'aider dans cette démarche merci

Par **citoyenalpha**, le **12/09/2009** à **17:04**

Bonjour, la plainte pour harcèlement ne saurait aboutir au vu des éléments fournis. En effet le code pénal réprime le harcèlement : téléphonique - morale ou sexuel par personne ayant autorité. Vous n'entrez pas semble-t-il dans ces cas. Le courrier reçu indiquant "lettre recommandée" ne saurait être recevable si vous niez l'avoir reçu. Il ne saurait être le point de départ d'une mise en demeure et donc de versement en dommages intérêts et autres frais et dépens. Toutefois vous pouvez l'utiliser s'il s'avère vous être utile. Sans précision sur les procédures intentées par ce monsieur, une réponse à votre problème ne saurait vous être apportée. Restant à votre disposition.

Par **marie**, le **14/09/2009** à **17:14**

je reviens vers vous pour le même problème.. est-ce qu'une association de consommateurs

est habilitée à régler des problèmes de voisinage???rnD'autres parts , j'ai reçu un avis de passage pour un recommandé , c'esr sans doute la même lettreayant 15 jours pour la récupérer je peux attendre 14 jours .. si je ne la prends pas , est elle considérée comme lue???rnmerci

Par **citoyenalpha**, le **15/09/2009** à **20:09**

Bonjourrrnnaucun risque à récupérer un recommandé. Faire le mort peut s'avérer beaucoup plus honéreur et en cas de procès démontrer une mauvaise foi ou tout au moins la non intention de trouver une solution à l'amiable.rnrnDeplus le reommandé peut aussi jouer en votre faveur.rnrnRestant à votre disposition.